

le 10 septembre 2026

Attestation d'enregistrement au registre des intervenants en prévention des risques professionnels

Monsieur,

A la suite de votre Première demande d'enregistrement comme intervenant en prévention des risques professionnels en tant que personne morale pour EVINCEL , reçue complète le 7 septembre 2026, vous êtes désormais enregistré dans nos services pour une période de 5 ans sous le numéro d'enregistrement n° 33333056, pour le/les personne(s) suivante(s) :

M. DAMET Lucien

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions des articles D.4644-6, D. 4644-8 à D. 4644-10 du code du travail :

- cet enregistrement valable 5 ans pour l'ensemble du territoire national, doit être renouvelé au terme de ce délai ;
- une demande de renouvellement doit être accompagnée d'un rapport d'activité concernant les 5 dernières années d'exercice ;
- la DREETS peut mettre fin, à tout moment à l'enregistrement d'un intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission ;
- l'intervenant en prévention des risques professionnels tient à disposition de la DREETS les éléments permettant de justifier son activité.

Vous veillerez à signaler les changements de collaborateurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

P/La Directrice Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
Le Directeur Régional Adjoint, et par délégation
Le Responsable du pôle Politique du travail,

Richard ABADIE